

- Parution : **13 JUIN 2018**
- Source : **Viva presse © Droits réservés**
- Auteur : **Anne-Marie THOMAZEAU**



Agnès Buzyn lance le « 100 % santé »

Agnès Buzyn a présenté, lors du 42^e Congrès de la Mutualité française, le plan « 100 % santé ». Des soins pour tous, 100 % pris en charge en matière [d'optique](#), de [dentaire](#) et [d'audioprothèse](#).

« Nous avons trouvé un accord avec l'ensemble des acteurs concernés, l'assurance-maladie, les complémentaires, les professionnels et les industriels. C'était un équilibre compliqué et un défi qui a abouti, après quatre mois de négociations très intenses. Nous sommes fiers de pouvoir afficher un objectif extrêmement vertueux : supprimer le renoncement aux soins. C'est un accord historique. »

La ministre Agnès Buzyn a rappelé que la prise en charge en dentaire, optique ou audioprothèse était un angle mort de la protection sociale : « Si le taux de reste à charge des Français est l'un des plus faibles de l'Ocde, ce n'est pas le cas dans les trois secteurs où il est supérieur, à hauteur de 50 % pour l'audioprothèse, 22 % pour l'optique et 23 % pour le dentaire. Il amène, par exemple, 17 % des Français à renoncer aux soins en matière de prothèses dentaires. »

Avec le « 100 % santé », il s'agit de proposer un ensemble de prestations de soins identifiés, dit « panier de soins », qui réponde aux besoins de santé nécessaires – bien voir, bien entendre et soigner son hygiène bucco-dentaire.

Cette offre sera accessible à tous les Français et prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, donc sans reste à payer pour les patients. La mise en place du « 100 % santé » va se déployer progressivement et par étape.

A partir du 1^{er} janvier 2019, les assurés vont pouvoir bénéficier de paniers d'offres [en optique](#), en [audioprothèses](#) et en [dentaire](#), de mieux en mieux remboursés, jusqu'au remboursement total, sans reste à charge, à l'horizon 2021.

Attention : ce « 100 % santé » ne signifie pas que tous les équipements sont pris en charge. En optique, seules certaines montures seront concernées et les verres anti-lumière bleue, par exemple, ne rentrent pas dans l'offre optique. En dentaire, la parodontie et les implants ne sont pas proposés. D'autre part, tous les Français n'y auront pas droit. Ceux qui n'ont pas de mutuelle en sont exclus. Ceux qui ont un contrat de base n'y auront pas toujours forcément accès. [Cette réforme ne convaint pas les mutualistes](#), lesquels, s'ils la considèrent positive, estiment qu'elle n'est pas à la hauteur des enjeux en matière d'accès aux soins pour tous.